



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et du bien-être animal Bureau du bien-être animal 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSBEA/2022-835 14/11/2022
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie.

Destinataires d'exécution
DD(CS)PP DAF DRAAF

Résumé : Cette instruction précise le contenu du certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie mentionné au V de l'article L. 214-8 ainsi que ses modalités de délivrance et d'utilisation.

Textes de référence :- Articles L. 214-8, D. 214-32-4 et R. 215-5-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Article 441-7 du code pénal ;

- Décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale ;
- Décret n° 2022-1354 du 24 octobre 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie ;
- Arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Cette note de service précise le contenu du certificat d'engagement et de connaissance mentionné au V de l'article L. 214-8 ainsi que ses modalités de délivrance et d'utilisation.

Cette note propose en annexes des exemples de certificat d'engagement et de connaissance, pour chacune des espèces concernées.

I. Rappel des enjeux du certificat d'engagement et de connaissance

Le certificat d'engagement et de connaissance a été introduit par la loi n°2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, avec l'intention de lutter contre les acquisitions irréfléchies d'animaux de compagnie qui donnent souvent lieu à des abandons et qui, plus généralement, impliquent un risque de maltraitance, même si celle-ci peut demeurer involontaire.

Le législateur a prévu que l'acquisition ne puisse se faire qu'après un délai de réflexion de 7 jours pendant lequel le futur acquéreur aura pris effectivement connaissance des conditions de bientraitance d'un animal et des obligations engendrées par la détention d'un animal. Ce délai minimal de 7 jours entre la délivrance de ces informations et l'acte d'acquisition doit permettre à l'acquéreur de prendre une décision éclairée et de s'engager, en toute connaissance de cause, à offrir à son animal des conditions de vie garantissant son bien-être et ce, tout au long de sa vie, et ainsi limiter les abandons.

Il conviendra donc d'apprécier chaque situation au regard de ces deux objectifs : diffusion effective d'une information claire et la plus précise possible, et respect du délai de réflexion de 7 jours.

L'obligation de signature d'un certificat d'engagement et de connaissance s'impose pour toute acquisition de chien, chat, furet ou lapin de compagnie, à compter du 1^{er} octobre 2022. L'obligation de signature d'un certificat d'engagement et de connaissance s'applique à tout nouvel acquéreur à partir de cette date, c'est-à-dire y compris lorsque celui-ci détient déjà un animal de la même espèce avant la date du 1^{er} octobre 2022.

Dans cette instruction, on entend par :

- acquéreur : toute personne physique décidant d'acquérir un chat, chien, furet ou lapin de compagnie, que cela soit dans le cadre d'une vente ou d'une adoption ;
- cédant : la personne physique ou morale qui cède l'animal ;
- délivreur : la personne physique qui délivre un certificat d'engagement et de connaissance ;
- récipiendaire : toute personne physique qui signe le certificat d'engagement et de connaissance.

II. Objectifs du certificat d'engagement et de connaissance :

Le certificat d'engagement et de connaissance est un outil de sensibilisation du futur acquéreur qui se présente comme un document d'information, suffisamment complet pour induire une réflexion avant acquisition.

Son objectif n'est ni de certifier le niveau de connaissance du récipiendaire, ni d'ouvrir un droit à la détention d'un animal. C'est le récipiendaire qui certifie sa propre connaissance des besoins de l'animal et son engagement en signant le certificat d'engagement et de connaissance.

Par conséquent, le certificat d'engagement et de connaissance ne peut être retiré. En outre, si le délivreur est responsable de son contenu, il ne peut être tenu pour responsable en cas de non-respect des préconisations énoncées dans le certificat d'engagement et de connaissance par la personne à qui il a été délivré.

III. Conditions de la délivrance

Le certificat d'engagement et de connaissance peut uniquement être délivré par une personne détentrice soit :

- d'une attestation de connaissances en cours de validité relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie (ACACED) qui est délivrée par les DRAAF (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ou ;
- de l'un des diplômes, titres ou certificats listés dans les annexes 2 et 3 de l'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ou ;
- d'un certificat de capacité délivré avant le 7 octobre 2015.

Les délivreurs sont par exemple les vétérinaires, les auxiliaires spécialisés vétérinaires, les éleveurs, certains personnels de refuge, de pension, d'animalerie. Cette liste n'est pas exhaustive.

Quelle que soit sa situation professionnelle, une personne remplissant l'une des trois conditions précédentes peut délivrer le certificat d'engagement et de connaissance.

Il n'est pas possible de délivrer le certificat d'engagement et de connaissance pour une espèce pour laquelle l'ACACED (ou son équivalence) n'est pas détenue. Ainsi, une personne détentrice de l'ACACED pour l'espèce « chat » ne peut pas délivrer de certificat d'engagement et de connaissance en vue de l'acquisition d'un chien.

La délivrance fait suite à un échange d'informations en présentiel. La délivrance à distance (*via* un site internet) est possible. L'échange peut alors prendre la forme d'une participation du récipiendaire à un questionnaire. Pour chaque réponse, vraie ou fausse, il est apporté des éléments d'information relatifs à la thématique abordée.

Le délivreur doit délivrer une information la plus complète et précise possible, la plus scientifiquement fondée possible et peut décider d'accompagner la délivrance du certificat d'engagement et de connaissance d'une formation plus approfondie.

Un acquéreur peut obtenir un certificat d'engagement et de connaissance auprès d'une personne autre que celle qui lui cède l'animal. Aussi, lorsque le cédant n'est pas autorisé à délivrer le certificat d'engagement et de connaissance (cas d'un particulier donnant un animal ou vendant un animal adulte et n'étant pas titulaire de l'ACACED ou l'une de ses équivalences), l'acquéreur doit obtenir son certificat d'engagement et de connaissance auprès d'une autre personne autorisée.

Le délivreur ne peut pas imposer de promesse d'achat d'animal ou demander une avance, un acompte, des arrhes ou utiliser toute autre technique qui pourrait s'apparenter à une obligation d'achat ou d'adoption imposée au récipiendaire. Par ailleurs, le cédant ne peut imposer à l'acquéreur d'obtenir son certificat d'engagement et de connaissance auprès d'un délivreur particulier.

L'Etat n'encadre pas la tarification du certificat d'engagement et de connaissance qui peut être délivré gratuitement ou de façon onéreuse.

Le respect du délai de 7 jours entre la signature du certificat et l'acquisition d'un animal est vérifié par le cédant.

Le cédant, quelle que soit les modalités de transaction et de publicité, est tenu de s'assurer par tout moyen que ce soit que l'acquéreur a signé son certificat d'engagement et de connaissance.

Le tableau ci-dessous récapitule les obligations de chacun et propose des moyens de s'y conformer :

Acteur	Responsabilité	Moyen proposé
Délivreur	Délivrer une information la plus complète, la plus précise et la plus fondée scientifiquement possible.	Utiliser les modèles fournis dans cette instruction technique
Réceptaire	Signer le certificat d'engagement et de connaissance et s'engager à respecter les éléments y figurant	Conserver ce certificat d'engagement et de connaissance pour les acquisitions à venir, avec possibilité de l'enregistrer sous forme dématérialisée
Acquéreur	Présenter son certificat d'engagement et de connaissance lors de toute acquisition réalisée à partir du 1 ^{er} octobre 2022	Conserver ce certificat d'engagement et de connaissance pour les acquisitions à venir, avec possibilité de l'enregistrer sous forme dématérialisée
Cédant	Vérifier que la signature du certificat d'engagement et de connaissance par le futur acquéreur a été faite au moins 7 jours avant la cession	Conserver une copie du certificat d'engagement et de connaissance

La loi dispose que lorsque l'acquéreur de l'animal n'est pas tenu de signer un certificat d'engagement et de connaissance, le cédant doit remettre un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal contenant également, au besoin, des conseils d'éducation. Il est considéré que si le cédant n'a pas délivré lui-même le certificat d'engagement et de connaissance, il peut

remettre à l'acquéreur le document d'information mentionné à l'article L. 214-8, que cela soit ou non une première acquisition.

IV. Contenu et forme du certificat d'engagement et de connaissance

Le format du certificat d'engagement et de connaissance est libre. Il peut notamment faire apparaître des informations complémentaires, soit directement dans le certificat d'engagement et de connaissance, soit sous forme de QR codes renvoyant à d'autres ressources. Toutefois, ces informations complémentaires ne doivent pas se substituer aux informations devant figurer dans le certificat d'engagement et de connaissance, elles permettent uniquement d'obtenir un complément d'informations.

Il est essentiel que le certificat d'engagement et de connaissance comporte les mentions listées au paragraphe 1, ci-dessous, ainsi que des informations techniques sur la bientraitance, le bien-être et les caractéristiques comportementales de l'espèce considérée (voir paragraphe 2).

1. Mentions contenues dans le certificat d'engagement et de connaissance

Le certificat d'engagement et de connaissance identifie clairement :

- l'identité (nom et prénom) du récipiendaire signataire du certificat ;
- le titre, diplôme, certificat ou attestation démontrant la capacité du délivreur à délivrer le certificat d'engagement et de connaissance ainsi que son identité (nom et prénom) ;
- la date de délivrance du certificat d'engagement et de connaissance.

Il est rappelé que l'établissement d'un certificat d'engagement et de connaissance faisant état de faits matériellement inexacts, la falsification originellement sincère ou l'utilisation d'un certificat d'engagement et de connaissance inexact ou falsifié peut faire l'objet d'une sanction au titre de l'article 441-7 du code pénal.

Le certificat d'engagement et de connaissance doit comporter une mention manuscrite par laquelle le récipiendaire s'engage expressément à respecter les besoins de l'animal. Les mentions suivantes ou toute autre formulation dont les effets sont équivalents peuvent être utilisées:

« Veuillez recopier cette phrase à la fin du certificat d'engagement et de connaissance, puis le dater et le signer :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un [espèce animale], je m'engage expressément à les respecter. »

2. Informations techniques contenues dans le certificat d'engagement et de connaissance

En préambule, le certificat d'engagement et de connaissance peut rappeler la définition du bien-être animal établie en 2018 par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) : « Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état

varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». Le certificat d'engagement et de connaissance explique cette définition, notamment en précisant la différence et le lien entre bientraitance et bien-être animal. Les cinq libertés fondamentales sont exposées et précisées en fonction de l'espèce concernée. Il sera précisé que les besoins sont évolutifs et dépendants de chaque individu.

Le certificat d'engagement et de connaissance devrait rappeler les sanctions en cas de maltraitance en précisant que l'abandon est considéré comme une maltraitance.

Conformément à l'article D. 214-32-4, le certificat d'engagement et de connaissance doit apporter des informations sur les thématiques suivantes :

- les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux en tenant compte de l'état des connaissances scientifiques ;
- les obligations relatives à l'identification de l'animal ;
- les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de cette espèce tout au long de la vie de l'animal.

Ces thématiques peuvent être organisées de la façon suivante :

- les besoins physiologiques et comportementaux de l'espèce en expliquant qu'ils doivent être évalués pour chaque individu ;
- les exigences de soins ;
- les implications financières et logistiques ;
- les obligations réglementaires en matière d'identification.

Il est essentiel que le certificat d'engagement et de connaissance mentionne qu'il existe des besoins spécifiques à certaines races et rappeler qu'il faut toujours se renseigner auprès de professionnels sur les caractéristiques d'une race avant l'acquisition d'un animal. Afin de remplir les obligations précitées, il précise notamment :

- la nécessité d'adapter le choix de la race de l'animal aux contraintes (logistiques, financières, sanitaires, ...) et au mode de vie du propriétaire ;
- la notion d'hypertypes et de maladies héréditaires associées.

Concernant les besoins physiologiques de l'animal, le certificat d'engagement et de connaissance doit notamment préciser des éléments sur :

- son alimentation et son abreuvement : régime alimentaire, type de nourriture, fréquence et quantité des rations, qualité et disponibilité de l'abreuvement, ... ;
- son hébergement : type d'hébergement, hygiène à respecter, sécurité à mettre en place pour éviter tout incident avec l'animal, que ce soit dans le logement (barrières dans le jardin, précautions vis-à-vis des fenêtres et balcons, ...) ou lors des transports... ;

Concernant les besoins comportementaux de l'animal, le certificat d'engagement et de connaissance doit préciser :

- les besoins éthologiques de l'espèce :
 - o les nécessaires interactions avec ses congénères s'il s'agit d'une espèce sociale ;
 - o les nécessaires interactions avec l'humain et/ou avec des animaux d'une autre espèce ;
 - o les types et durées des activités physiques : sorties, jeux....
- les informations relatives au sevrage de l'animal, sa socialisation et son éducation. Le certificat d'engagement et de connaissance rappelle notamment l'âge minimal requis pour que l'animal puisse être acquis ;
- la nécessité d'observer régulièrement son animal afin d'être en mesure de repérer des modifications comportementales et de présenter l'animal à un vétérinaire pour une détection précoce d'éventuels troubles ;
- pour les chiens, les principes éducatifs à respecter pour une relation harmonieuse avec les humains et les autres animaux.

Concernant les besoins médicaux de l'animal, le certificat d'engagement et de connaissance doit préciser :

- les soins réguliers à apporter à l'animal et les conditions de ceux-ci ;
- les éléments incontournables de médecine préventive (vaccination, vermifugation, ...), la nécessité de l'observation quotidienne de l'animal et du suivi vétérinaire régulier, ...;
- des éléments relatifs à la stérilisation ;
- les informations quant aux éventuels problèmes de santé imprévus ;
- les principaux signes d'alerte qui doivent amener à consulter un vétérinaire ;
- les informations relatives à la fin de vie de l'animal.

Concernant les implications financières et logistiques, le certificat d'engagement et de connaissance doit préciser :

- les frais liés à l'alimentation, à l'identification, aux équipements et accessoires... ;
- les frais vétérinaires associés à la bonne santé (visites annuelles, stérilisation, vaccination, vermifugation) et à la fin de vie de l'animal ;
- les frais vétérinaires imprévisibles : accident, maladie... ;
- les frais de garde éventuels.

Concernant les obligations relatives à l'identification de l'animal, le certificat d'engagement et de connaissance doit préciser :

- la réglementation concernant l'identification ;
- les intérêts de l'identification de l'animal, du maintien à jour de la fiche propriétaire, avec une mention sur l'intérêt d'une déclaration auprès du

fichier national d'identification des carnivores domestiques en cas de perte ou de vol pour pouvoir le retrouver plus rapidement.

Les informations dans le certificat d'engagement et de connaissance doivent être adaptées à l'espèce de l'animal que le futur propriétaire souhaite acquérir.

Enfin, le certificat d'engagement et de connaissance peut préciser que les informations fournies ne sont pas exhaustives et qu'il est nécessaire de s'informer sur les caractéristiques de la race de l'animal avant de l'acquérir.

Néanmoins, les documents prévus en annexe de cette instruction technique ne constituent qu'un exemple et chaque personne décidant de délivrer un certificat d'engagement et de connaissance est responsable de l'élaboration de son contenu, dans le respect de la réglementation en vigueur.

(annexe 1 : modèle de certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chien, annexe 2 : modèle de certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat, annexe 3 : modèle de certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un furet, annexe 4 : modèle de certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un lapin de compagnie).

V. Validité du certificat d'engagement et de connaissance

Le certificat d'engagement et de connaissance est valide 7 jours après sa date de délivrance. L'acquéreur ne peut renoncer à ce délai.

Le certificat d'engagement et de connaissance n'est valide que pour l'espèce dont il traite.

Il n'a pas de fin de validité et peut être présenté pour les acquisitions futures d'un animal de la même espèce.

La directrice générale adjointe de l'alimentation

Emmanuelle Soubeyran

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chien

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Dénomination sociale ou cachet et N° d'ordre pour le vétérinaire	
Intitulé du titre, diplôme, attestation ou certificat et date d'obtention ou d'actualisation	

Certificat délivré le :

Avant d'acquérir un chien

Acquérir un chien doit être un acte réfléchi car c'est un engagement pour une durée longue (en moyenne 13-15 ans, variable selon les individus et les races). Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chien et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). Il faut aussi tenir compte de la personnalité du chien, ou encore du choix de sa race.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : chiot, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un chien est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre chien devra être familiarisé avec les humains et les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute acquisition :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous acquérir un chien ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère ;*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un chien, mais également sa race, son format, car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de chien ?*

- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leur personnalité seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son besoin d'activité physique (promenades, sorties longues, etc.) ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un chien ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un chien ?
- Serez-vous en mesure de maintenir chez votre chien un bon niveau de familiarisation avec les humains et les autres animaux, ainsi qu'un bon niveau de socialisation avec ses congénères ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Vous sentez-vous en mesure d'éduquer votre chien et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (abolements, agressivité, destructions, ...) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chien si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel pour étudier quelle race de chien vous correspondrait le mieux.

Enfin certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes tels que le nez écrasé, les plis de la peau, les oreilles tombantes, les pattes courtes, ...) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants. Ces affections sont particulièrement présentes pour certaines races. Il convient de vous assurer auprès d'un vétérinaire que le chien que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le chien est un être sensible, qui ressent des émotions positives et négatives. Vous serez responsable de votre animal et vous devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal, il faut respecter *a minima* les cinq libertés fondamentales suivantes :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre chien doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;

- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;
- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : l'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement et les activités que vous lui proposez doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères, ...).

Les besoins spécifiques du chien

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre chien. En effet, il existe de très nombreuses races canines, ayant des caractéristiques très variables. Ainsi, selon sa race, un chien peut mesurer de 10 cm à 110 cm au garrot, même si ces tailles restent des extrêmes, et peut peser de 2 à plus de 100 kilos.

Ses différences raciales sont la cause de besoins physiologiques et comportementaux très différents. Par exemple, certaines races nécessitent une activité physique très importante alors que d'autres un peu moins.

Au-delà de la race, vous devez avoir conscience que chaque individu est différent.

Une évaluation correcte des conséquences financières et logistiques de ces spécificités raciales et individuelles est indispensable. Avant d'acquérir un chien, informez-vous auprès de professionnels ou du club de la race que vous souhaitez acquérir.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le chien est un carnivore domestique opportuniste. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de lui servir son alimentation à heures fixes, si possible en plusieurs repas (nombre à déterminer selon l'âge et le format de votre chien).

Il est impératif de laisser constamment de l'eau propre et fraîche à disposition de votre chien.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Attention, donner des os à votre chien peut être dangereux pour lui. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

Sommeil et repos

Le chien dort pendant la nuit et a des phases de repos en journée. Le temps de sommeil est variable en fonction du chien, de sa race, et évolue avec l'âge. En moyenne, il dure plus de 10h par jour.

Il est donc essentiel que le chien ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et le chien ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone. Elle doit être abritée et protégée des conditions climatiques si elle est à l'extérieur.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, doit être adapté à la race du chien (format, activités). Il doit notamment pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m² et il doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement.

Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un chien car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

L'enfermement en cage est à proscrire. Limiter la mobilité de votre chien est une source importante d'anxiété et peut favoriser son agressivité et amplifier des problèmes de comportement.

Si vous avez un jardin ou un espace extérieur auquel le chien a accès, il faut veiller à ce que celui-ci soit bien clôturé. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre chien divague sur l'espace public et cause des dégâts. En dehors d'une clôture bien fermée, il n'existe pas de dispositif permettant d'empêcher la fugue de votre animal qui soit respectueux de son bien-être.

Activité physique et mentale

Les chiens, quelle que soit la race, ont besoin d'activités physiques. L'accès à un jardin est insuffisant pour sa santé, son équilibre et son épanouissement. Il est donc nécessaire de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour et ce quelle que soit la météo. Ces sorties doivent être adaptées aux conditions physiques du chien, à sa santé et à son âge. Il est important d'interagir positivement avec votre chien lors de ce moment partagé. Ces sorties sont également importantes pour lui permettre de faire ses besoins et éviter qu'il se soulage dans votre logement.

Explorer et flairer son environnement font partie des comportements du chien. Ainsi, lors de ces sorties, il faut laisser à votre chien le temps de s'arrêter pour explorer et découvrir les odeurs et sons environnants, et prendre le temps d'observer son environnement. Toutefois, votre chien peut avoir un impact négatif sur la biodiversité (comportement de prédation, dérangement de la faune sauvage, ...). Il est donc particulièrement important de le surveiller et de le garder toujours en vue lors de vos promenades. Il convient de faire particulièrement attention dans les espaces protégés (attention certains lui sont interdits, d'autres le tolère à condition qu'il soit tenu en laisse !).

Le marquage fait partie des comportements normaux du chien car ils lui permettent de se repérer et d'identifier les traces laissées par ses congénères. En cas de déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser et de les jeter dans une poubelle.

Le jeu ou l'activité mentale sont primordiaux pour l'équilibre psychologique du chien. Ils sont à moduler selon les aptitudes de sa race et de ses goûts. De même, les activités physiques proposées au chien doivent être adaptées en fonction de ses capacités physiques, de son âge et de sa motivation. Pensez à varier ses jouets dans le temps.

Comportements sociaux

Le chien est une espèce sociale qui nécessite des interactions avec des congénères. Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éducateur canin.

Sevrage

Une bonne relation entre la mère et les chiots est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le chien adulte. Les contacts avec la mère et les autres chiots de la portée favorisent également la socialisation de votre chien, qui se fait jusqu'à ses 3 mois. Il est interdit de céder un chiot avant l'âge de 8 semaines (interdiction de les céder avant dans le cadre de la loi), et il est préférable de laisser un chiot avec sa portée jusqu'à 12 semaines car c'est une période cruciale de son développement. Si vous décidez d'acquérir un chien, renseignez-vous sur ses conditions de sevrage.

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Durant cette période, le chiot doit être confronté à des stimulations et des environnements variés pour qu'il soit plus adaptable dans sa vie adulte.

Relation humain-chien

Le chien est une espèce qui a besoin d'interactions quotidiennes avec l'humain. La familiarisation avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. L'éducation du chien doit être positive, par l'intermédiaire de récompenses (alimentaires, caresses, félicitations verbales, etc.) et la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs d'éducation (colliers électriques, étrangleurs, à pointes ...) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus agressifs et potentiellement mordeurs. Une relation humain-chien harmonieuse n'implique pas de lien de dominance. En cas de problème d'éducation, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers un éducateur canin ou un vétérinaire spécialisé en médecine du comportement.

Même si la relation de votre chien avec les humains vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance active.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées à tort par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Soins médicaux

Soins

Votre chien nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites.

En fonction de l'âge de votre chien et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Chez certains individus, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage de ses oreilles, au brossage de ses poils, à la coupe des griffes, ... Ces soins sont à adapter en fonction de sa

race et de son caractère. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens qui voyagent hors de France ou qui arrivent d'un pays étranger ainsi que pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Stérilisation

La stérilisation du chien permet d'éviter une portée non désirée dont vous serez entièrement responsable. Dans certains cas, elle peut permettre d'éviter des comportements désagréables pour les humains (fugue, bagarres avec des congénères, ...) et réduire l'apparition de certaines maladies. Il peut néanmoins exister des contre-indications. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Elle est obligatoire pour les chiens, mâle et femelle, de première catégorie.

Vieillesse et fin de vie

Un chien âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un chien, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

Réglementation

Identification

L'identification du chien est obligatoire avant l'âge de 4 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4^{ème} classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques - I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, la puce électronique est obligatoire.

Le cédant du chien doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que de l'enregistrement de votre animal à votre nom au Fichier National d'Identification des Carnivores.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. Ces mises à jour sont nécessaires pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver rapidement en cas de perte par exemple.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental et est passible des peines exposées ci-dessus.

En particulier, couper ou faire couper les oreilles de votre chien pour des raisons autres que médicales, ou abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Ces actes sont considérés comme de la maltraitance et passibles des mêmes peines.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

Les chiens de première et deuxième catégorie

Il existe une réglementation concernant certains types raciaux de chiens dits de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Les chiens de 1^{ère} catégorie sont les chiens de type « pit-bulls » (chiens d'apparence Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, non LOF), les chiens de type « boerbulls » (chiens d'apparence Mastiff, non LOF), et les chiens d'apparence Tosa, non LOF.

Les chiens de 2^{ème} catégorie sont les chiens de race Staffordshire terrier, les chiens de race American Staffordshire terrier, les chiens de race ou d'apparence (non LOF) Rottweiler, les chiens de race Tosa.

Tout détenteur d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doit posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie sous réserve que vous présentiez des pièces justifiant de l'identification du chien, de sa vaccination antirabique en cours de validité, d'une assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, de la stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles de la 1^{ère} catégorie, et de votre obtention d'une attestation d'aptitude obtenue à l'issue d'une formation. Vous devez aussi avoir fait réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire compétent.

Il est interdit d'acquérir ou de céder un chien de 1^{ère} catégorie, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, assurez-vous que l'association est bien déclarée. Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, assurez-vous que celui-ci est bien déclaré. Rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet. A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.

L'entrée d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est absolument interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal car un nombre important de chiens sont issus d'introductions illégales sur le territoire. De ce fait,

si votre animal est concerné, il peut être placé en fourrière. Ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager ces trafics et des maltraitements.

Morsure

Si votre chien mord une personne ou un autre animal, vous avez l'obligation de déclarer la morsure auprès de votre mairie.

Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chien dépend fortement de sa race mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation représente le principal poste de dépense pour un chien en bonne santé. Elle doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 50 euros pour un chien de taille moyenne et peut atteindre 150 euros pour un très grand chien.

- Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chien sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 300 euros par an (vaccination, antiparasitaires, ...). Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal, de son format, ou encore de la technique utilisée et est généralement compris entre 100 et 600 euros. De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Certains chiens présentant des malformations (hypertypes, ...) nécessiteront des soins vétérinaires plus importants. Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

- Le recours à des conseils professionnels pour l'éducation de votre chien doit également être considéré lors de l'acquisition, et ce budget se situera entre une centaine et plusieurs centaines d'euros selon le travail d'éducation envisagé et/ou les problématiques comportementales décelées.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, laisse, caisse de transport, ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous ou tout simplement si vous devez faire appel à quelqu'un pour le sortir quand vous travaillez.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chien. Le coût de ce document est généralement inférieur à 20 euros.

Enfin, l'identification de votre animal coûte environ 65 euros.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à :
.....

Signé le :

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations au sujet de la détention d'un chien :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-quil-faut-savoir-avant-dacquérir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>.

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Dénomination sociale ou cachet et N° d'ordre pour le vétérinaire	
Intitulé du titre, diplôme, attestation ou certificat et date d'obtention ou d'actualisation	

Certificat délivré le :

Avant d'acquérir un chat

Acquérir un chat doit être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une durée longue (en moyenne 15 ans mais certains individus atteignent facilement 20 ans). Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chat et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). Il faut aussi tenir compte de la personnalité du chat, ou encore du choix de sa race.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : chaton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un chat est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre chat devra être familiarisé avec les humains voire avec les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute acquisition :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous acquérir un chat ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère ;*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un chat car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux chats ?*

- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leur personnalité seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux (personnalités non compatibles, chats craintifs, ...) ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son activité physique ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, frais de litière, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un chat ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé pour accueillir un chat ?
- Serez-vous en mesure de maintenir chez votre chat un bon niveau de familiarisation avec les humains et les autres animaux si vous en avez, et éventuellement un bon niveau de socialisation avec ses congénères si nécessaire ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre chat si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel pour étudier quelle solution pourrait être trouvée.

Enfin certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes, tels que le nez écrasé par exemple) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants. Ces affections sont particulièrement présentes pour certaines races. Il convient de vous assurer auprès d'un vétérinaire que le chat que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Par ailleurs, certaines races de chats ont des besoins très particuliers pouvant entraîner des surcoûts (hébergement, installations, alimentation, ...).

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le chat est un être sensible, qui ressent des émotions positives et négatives. Vous serez responsable de votre animal et vous devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal, il faut respecter *a minima* les cinq libertés fondamentales suivantes :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre chat doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;

- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un endroit pour pouvoir se mettre à l'abri (garage accessible, chatière pour rentrer dans la maison, ...) et lui permettre ainsi de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, ...).

Les besoins spécifiques du chat

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre chat. En effet, il existe de très nombreuses races félines, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race et son sexe, le chat pourra peser à l'âge adulte entre 2 et 10 kilos. Pour la plupart des chats domestiques, comptez en moyenne 4 à 4,5 kg selon son sexe. De la même manière, certains ont des poils longs, d'autres des poils courts et d'autres pas de poils.

Vous devez avoir conscience que chaque individu est différent.

Une évaluation correcte des conséquences financières et logistiques de ces spécificités raciales et individuelles est indispensable. Avant d'acquérir un chat, informez-vous auprès de professionnels ou du club de la race que vous souhaitez acquérir.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le chat est un animal carnivore strict. Il a donc absolument besoin de protéines animales pour être en bonne santé.

Le chat étant à l'origine un prédateur, un accès à l'alimentation quand il le souhaite au cours de la journée est, sauf contre-indication médicale, recommandé. Il est donc recommandé de proposer plusieurs petites prises alimentaires au cours de la journée, en respectant la quantité quotidienne recommandée.

Les gamelles du chat doivent être placées dans un espace au calme, à l'écart de sa zone d'activité et de sa litière. En effet, le chat a un odorat très fin et risque de refuser de manger si ses gamelles sont trop proches de son bac à litière.

Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé de prévoir une gamelle par chat.

Le chat a tendance à boire peu ce qui le rend sensible aux maladies urinaires. Cependant, il doit toujours avoir de l'eau fraîche et propre à disposition, même si son alimentation est de la pâtée humide. Beaucoup de chats apprécient particulièrement de boire de l'eau en mouvement qu'ils peuvent laper.

Attention, même si les chats apprécient le lait et certains peuvent en boire sans problème, une grande majorité sont intolérants au lactose. Il n'est donc pas conseillé de donner du lait de vache aux chats.

Veillez à ce que les gamelles soient toujours propres.

Le chat appréciera aussi d'avoir de l'herbe à chat à mâchouiller.

Sommeil et repos

Le chat est un animal qui dort beaucoup, jusqu'à 15 à 18h par jour. Il est recommandé de ne pas déranger un chat qui dort.

La zone de repos devra comporter au moins un couchage confortable, à l'abri des courants d'air et si possible en hauteur. Il est recommandé d'installer plusieurs couchages, à différentes hauteurs, et avec au moins un donnant vue sur l'extérieur. Prévoir au moins un lieu de couchage où le chat peut s'isoler visuellement. C'est particulièrement nécessaire pour un chat craintif.

Elimination

Le chat est un animal propre et il utilise un bac à litière pour faire ses besoins.

Le lieu où est installée la litière doit être particulièrement calme, mais pas pour autant isolé. Le bac doit être plus grand que le chat pour lui permettre d'exprimer son comportement naturel de recouvrement de ses selles.

Si vous avez plusieurs chats, il est recommandé d'installer un bac à litière de plus que le nombre de chats.

La litière doit être débarrassée quotidiennement et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. Le lavage des mains est nécessaire après ces manipulations.

Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adaptée, hygiène non satisfaisante, ...) peut conduire à des comportements d'élimination inappropriés, en dehors du bac.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'espace du chat est très organisé et il faut bien séparer les différents lieux : alimentation, élimination, couchage, ... Cet espace doit comporter des zones en hauteur.

Les changements de disposition des meubles, des différents éléments qui composent son espace peuvent être source de stress et causer des troubles du comportement.

Les fenêtres et balcons devront être sécurisés : un chat est capable de sauter par-dessus et peut être victime d'un accident. Les fenêtres oscillo-battantes présentent également un risque car les chats peuvent y rester coincés.

D'autres dangers peuvent aussi être présents chez vous, comme par exemple des plantes toxiques. Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

De plus, si vous devez vous absenter, il est à noter que les chats sont des animaux très sensibles à un changement d'environnement et préféreront souvent rester chez eux plutôt qu'être gardés dans un autre lieu (amis, familles, pensions, ...). Des frais de garde seront à prévoir.

Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un chat car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Activités physiques et mentales

Le chat, quelle que soit la race, a un besoin important d'activités physiques, qui dépend également de son âge et doit être adapté. Pour répondre à ce besoin, la zone d'activité doit lui permettre de grimper et d'exercer son instinct de prédation. Il faut donc lui installer un perchoir (arbre à chat, étagère, ...) et lui prévoir des cachettes.

Les chats auront également besoin de jouets pour leur activité physique et mentale. Cela est particulièrement important si le chat n'a pas régulièrement accès à un espace extérieur.

Toutefois, les chats s'en lassent rapidement. Pour maintenir leur intérêt, il est recommandé de mettre en place une rotation des jouets, n'en laissant que quelques-uns accessibles simultanément, en combinaison avec des sessions de jeu avec vous.

Le lieu de vie du chat doit lui permettre d'exprimer son comportement de griffage, qui est un des modes de communication du chat. Il ne faut pas l'en empêcher et pour éviter que votre chat abîme vos meubles, il est donc nécessaire de lui installer des griffoirs sur ses lieux de passage. Le griffoir doit être adapté à la taille de votre animal et de préférence installé à la verticale.

Si votre chat a accès à l'extérieur, son impact sur la biodiversité (oiseaux, lézards, petits mammifères) peut être important. Passer du temps à jouer avec lui diminuera son envie de chasser pour jouer, limitera la prédation et donc protégera la petite faune sauvage du jardin. D'autres solutions existent pour limiter la prédation, prenez conseil auprès de votre vétérinaire ou d'une association de protection de la biodiversité.

Comportements sociaux

Le chat n'est pas un animal solitaire strict. Selon les individus, leur éducation ou leur race, il aura besoin de plus ou moins d'interactions avec d'autres chats, des humains ou des animaux d'espèces différentes.

Sevrage

Une bonne relation entre la mère et les chatons est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le chat adulte. Les contacts avec la mère et les autres chatons de la portée favorisent également la socialisation et l'équilibre de votre chat, qui se fait jusqu'à ses 3 mois. Il est interdit de céder un chaton avant l'âge de 8 semaines (interdiction de les céder avant dans le cadre de la loi), et il est préférable de laisser un chaton avec sa portée jusqu'à 12 semaines car c'est une période cruciale de son développement. Si vous décidez d'acquérir un chat, renseignez-vous sur ses conditions de sevrage.

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Relation humain-chat

Même bien familiarisés, certains chats n'aiment pas être manipulés, ni même caressés. Dans ce cas, il est préférable d'être patient et de récompenser votre chat (friandises préférées, ...) lorsque vous le caressez.

Il ne faut pas déranger un chat quand il dort.

Il ne faut pas porter un chat adulte par la peau du cou.

Il ne faut jamais laisser un enfant seul avec votre chat. Vous devez toujours les surveiller lorsqu'ils sont ensemble pour éviter un incident. Le chat peut mordre et griffer.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Soins médicaux

Soins

Votre chat nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre chat ne sort pas à l'extérieur.

En fonction de l'âge de votre chat et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Chez certains individus, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage de ses oreilles, au brossage de ses poils (nécessaire pour les chats à poils longs), à la coupe des griffes, ... Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal et de son caractère. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

De plus, certaines races peuvent présenter des caractéristiques physiques engendrant des soins plus importants et plus fréquents. Il est essentiel de se renseigner sur les soins médicaux spécifiques à certaines races avant d'en faire l'acquisition.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté (marquage urinaire, élimination en dehors du bac à litière, ...) sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chats qui voyagent hors de France et pour ceux ramenés d'un pays étranger.

Stérilisation

La stérilisation du chat mâle peut permettre d'éviter des comportements désagréables qui peuvent parfois survenir (marquage urinaire, bagarres, risques de fugue).

Chez la femelle, elle peut aussi permettre aussi de réduire l'apparition de certaines maladies, tout en réduisant les inconvénients des chaleurs (miaulements bruyants, changement de comportement).

Enfin, elle permet d'éviter les portées de chatons non désirées. Les chats sont très prolifiques et le nombre de chatons en cas de portées non désirées peut être très important. Les portées de chatons non désirées sont une cause importante d'abandons et la stérilisation de chats ayant accès à l'extérieur permet d'éviter ce type de désagrément.

Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

Vieillesse et fin de vie

Un chat âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un chat, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

Réglementation

Identification

L'identification d'un chat est obligatoire avant l'âge de 7 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect de ces règles d'identification donne lieu à une contravention de 4^{ème} classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée.

Le cédant du chat doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier national d'identification des carnivores domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements est un acte de protection primordial vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chats. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental et est passible des peines exposées ci-dessus.

En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

L'errance du chat

Un chat est considéré comme errant dès lors qu'il est non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations ou encore, s'il est identifié et trouvé à plus de 1000 m de son domicile ou s'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le chat errant peut être conduit en fourrière et vous devrez vous acquitter de frais avant de pouvoir le récupérer. Un chat qui entre en fourrière et qui n'est pas récupéré par son propriétaire risque l'euthanasie. Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés, d'où l'importance de l'identification et de l'actualisation de vos coordonnées, afin que vous soyez très rapidement informé.

Un chat laissé régulièrement à l'état d'errance est exposé à de nombreux risques : accident de la route, malveillance, vols, blessure, agressions de congénères... En cas de contact avec d'autres chats, votre chat est de plus exposé à de nombreuses maladies parfois mortelles. Laisser un chat se débrouiller seul peut le mettre en danger. Cela peut

également impacter la faune locale du fait de sa prédation sur les oiseaux, les rongeurs, les insectes...

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, assurez-vous que l'association est bien déclarée. Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, assurez-vous que celui-ci est bien déclaré. Rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet. A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.

L'entrée d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est absolument interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal car un nombre important de chats sont issus d'introductions illégales sur le territoire. De ce fait, si votre animal est concerné, il peut être placé en fourrière. Ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager ces trafics et des maltraitements.

Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chat dépend fortement de la race du chat mais également des choix que vous ferez et s'il a accès à l'extérieur ou non. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 30 euros pour un chat de taille moyenne.
- Un chat d'intérieur a besoin d'une litière dont le coût peut varier de 10 à 25 euros par mois en fonction du produit choisi.
- Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chat sans problème de santé particulier sont compris entre 50 et 200 euros par an (vaccination, antiparasitaires, ...). Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal et de la technique utilisée et est généralement compris entre 100 et 250 euros. De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre chat contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Certains chats présentant des malformations (hypertypes, ...) nécessiteront des soins vétérinaires plus importants. Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, caisse de transport, arbre à chat ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le chat. Il coûte 15 euros.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : Signé le :
.....

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations vous permettant d'avoir des informations au sujet de la détention d'un chat :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-qu'il-faut-savoir-avant-dacquérir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre>.

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un furet

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Dénomination sociale ou cachet et N° d'ordre pour le vétérinaire	
Intitulé du titre, diplôme, attestation ou certificat et date d'obtention ou d'actualisation	

Certificat délivré le :

Avant d'acquérir un furet

Acquérir un furet doit être un acte réfléchi car c'est un engagement pour une durée longue (en moyenne 10 ans, variable selon les individus). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions préalables à l'acquisition afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du furet et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...).

Chaque furet ayant sa propre personnalité, celle-ci devra aussi être prise en compte.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : fureton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un furet est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères de la même portée et qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre furet devra être familiarisé avec l'humain et les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute adoption :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un furet ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un furet car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de furet ou intolérant à l'odeur du furet ?*

- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leurs personnalités seront-elles compatibles et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son besoin d'activités physiques ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, frais d'aménagement de l'environnement, frais de litière, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte du volume de la cage qui devra être mise à sa disposition ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un furet ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un furet ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Serez-vous en mesure de maintenir chez votre furet un bon niveau de familiarisation avec l'humain, avec les autres animaux ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (malpropreté urinaire, agressivité, destructions, ...) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre furet si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel.

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le furet est un être sensible, capable de ressentir des émotions positives comme négatives. Vous serez responsable de votre animal et devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes qui lui sont propres et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement, dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal vous devez *a minima* respecter ses à cinq « libertés » fondamentales :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre furet doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;
- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un espace lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : l'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement et les activités que vous lui proposez doivent être adaptés afin de lui permettre

d'exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères, ...).

Les besoins spécifiques du furet

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre furet.

A l'âge adulte, un furet aura une taille allant de 30 à 60 cm. Il pourra peser de 1 à 2kg. Son poids varie selon les saisons : il peut augmenter jusqu'à 40 % en hiver car il accumule des réserves de graisse à cette époque de l'année. Au printemps, il est normal de le voir maigrir. Les mâles sont généralement bien plus grands que les femelles.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le furet est un carnivore strict. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une ration préparée avec des aliments choisis par vos soins après avis vétérinaire. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de proposer plusieurs petites prises alimentaires au cours de la journée, en respectant la quantité quotidienne recommandée.

Il est impératif de laisser constamment de l'eau propre et fraîche à disposition de votre furet.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Sommeil et repos

Le furet dort plus de 15h par jour et a plusieurs phases de repos au cours de la journée. Le temps de sommeil évolue avec l'âge et peut atteindre 20h par jour.

Il est donc essentiel que l'habitat comporte une zone de repos avec au moins un couchage confortable par furet pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et le furet ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone. Durant son sommeil, le furet se met dans un état de léthargie : sa température corporelle baisse, son rythme cardiaque diminue, et il ne se réveille pas en cas de bruit. A son réveil, il est normal de le voir trembler : cela lui permet de récupérer sa température corporelle d'activité.

Odeur

Le furet dégage une très forte odeur musquée provenant de ses glandes sébacées, présentes sur sa peau.

Elimination

Le furet doit disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir faire ses besoins dans plusieurs zones bien localisées. Il peut apprendre à utiliser des bacs à litière mais même entraîné il peut régulièrement uriner ou déféquer en dehors de celle-ci (comportement de marquage urinaire).

Les bacs à litière doivent être adaptés à l'espèce, et il est important de veiller à ce qu'ils soient bien placés. En effet, le transit du furet étant rapide, il se peut qu'il n'ait pas le temps de se déplacer jusqu'à son bac si celui-ci est trop loin. Ainsi, une litière doit être placée dans chaque pièce accessible au furet. La litière doit être assez grande pour le furet

(certains furets ont besoin de pouvoir avoir les 4 pattes dans la litière pour s'en servir correctement).

La litière doit être vidée quotidiennement et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.

Une mauvaise gestion de la litière (lieu non adaptée, hygiène non satisfaisante, ...) peut conduire votre furet à éliminer en dehors de celle-ci.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'espace disponible pour votre furet doit être organisé et adapté à celui-ci. Il doit notamment pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. Vous devez y installer des cachettes et des zones de repos pour que votre animal puisse s'isoler et dormir au calme. Il est recommandé d'y installer des hamacs. La disposition de ces éléments doit être réfléchie afin de limiter les risques de chute (surtout pour les jeunes furets et les furets plus âgés).

Pour ne pas s'ennuyer, votre furet a besoin de nombreux jouets.

Lorsque l'animal est momentanément placé en cage, celle-ci doit être correctement équipée. La cage doit comporter plusieurs étages et les coins litières, nourriture et repos doivent être distincts. La cage devra être disposée dans un environnement calme, à l'abri des courants d'air et du bruit. La vie en cage 24h/24 ne respecte pas les besoins comportementaux et physiologiques des furets et peut causer des problèmes de santé.

Un travail d'aménagement minutieux de votre espace extérieur doit être réalisé afin que votre furet puisse y accéder en toute liberté et en sécurité. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre furet divague sur l'espace public et cause des dégâts.

Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un furet car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Activité physique et mentale

Les furets ont besoin d'activités physiques. Il est nécessaire de sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour votre furet en intérieur. Vous devrez toutefois toujours garder un œil sur lui lors de ces sorties en liberté pour éviter un accident. En effet, le furet est très actif lorsqu'il ne dort pas : il est très curieux, farfouille partout et peut se faufiler n'importe où.

Si vous souhaitez le promener en extérieur, vous devez l'y l'habituer progressivement et vous assurer que cela ne soit pas source de stress. Il sera nécessaire d'acheter un harnais et une laisse et de toujours rester vigilant.

Comportements sociaux

Le furet est une espèce sociale qui nécessite des interactions avec des congénères. Néanmoins, l'introduction d'un nouvel animal doit se faire progressivement et lorsque les animaux ne parviennent pas à s'entendre, une solution doit être trouvée pour le nouvel arrivant.

Pour assurer une bonne cohabitation entre individus stérilisés, les conditions suivantes doivent être remplies : bon niveau de socialisation, entente, espace suffisant....

Le furet peut vivre avec un chien ou un chat s'ils y sont habitués. Il est déconseillé de le faire cohabiter avec des proies potentielles : rongeurs, oiseaux, etc. au risque qu'elles éveillent son instinct de chasseur.

Sevrage

Le furet est une espèce nidicole et une bonne relation entre la mère et les furetons est essentielle pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le furet adulte. Les contacts avec la mère et les autres furetons de la portée favorisent également la socialisation de votre furet. Un furet ne doit donc pas être séparé de sa mère avant l'âge de deux mois, il est d'ailleurs interdit de céder un fureton avant qu'il est atteint cet âge. Si vous décidez d'acquérir un furet, renseignez-vous sur ses conditions de sevrage.

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Durant cette période, le fureton doit être confronté à des stimulations et des environnements variés pour qu'il soit puisse s'adapter facilement à son futur environnement.

Relation humain-furet

La familiarisation du furet avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. Le furet peut avoir tendance à mordre et il est donc important de l'habituer dès son plus jeune âge au contact avec l'humain et à des manipulations douces.

La familiarisation à l'humain est facilitée si les furets ont été correctement manipulés durant leurs premières semaines de vie. Assurez-vous que cette phase de familiarisation a été respectée avant de l'acquérir.

Les apprentissages du furet doivent se faire par la distribution de récompenses (caresses, friandises, félicitations verbales) Cette éducation positive est nécessaire à la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs de dressage qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les furets plus agressifs. En cas de problème, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Le furet doit bénéficier quotidiennement de moments de jeux et de contacts avec les humains.

Même si la relation de votre furet avec les humains vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le furet sans surveillance active.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peuvent amener l'animal à des actions qui sont parfois interprétées, à tort, par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Soins médicaux

Soins

Votre furet nécessite des soins pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre furet ne sort pas à l'extérieur.

En fonction de l'âge de votre furet et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Il est nécessaire de vérifier le bon état de ses yeux, de ses oreilles, ainsi que de ses griffes et de ses dents. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement tout changement. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

La vaccination contre la rage est obligatoire pour les furets qui voyagent hors de France ainsi que pour ceux arrivant d'un pays étranger.

Stérilisation

La stérilisation chimique du furet mâle est nécessaire pour limiter certains comportements agressifs, le marquage et les fortes odeurs.

La stérilisation de la furette est indispensable. En effet, si elle ne s'accouple pas, elle reste en chaleur et peut mourir d'une aplasie médullaire.

Il est à noter que la stérilisation chirurgicale peut favoriser l'apparition d'une maladie surrénalienne pouvant réduire la durée de vie du furet de moitié. Il est donc recommandé d'opter plutôt pour une stérilisation par implant, à renouveler environ tous les deux ans.

Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

Vieillesse et fin de vie

Un furet âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et sur les coûts que peut engendrer une dégradation de son état de santé. Ils peuvent parfois être très élevés.

Réglementation

Identification

L'identification du furet est obligatoire et doit être faite avant l'âge de 7 mois pour les animaux nés après le 1^{er} novembre 2021, et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4^{ème} classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, la puce électronique est obligatoire.

Le cédant du furet doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier de l'enregistrement de l'animal à votre nom au Fichier national d'identification des carnivores domestiques.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. Ces mises à jour sont nécessaires pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver en cas de perte.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site www.i-cad.fr.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les furets.

Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre à ses besoins, de lui infliger des souffrances inutiles, de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental sont des actes de maltraitance passibles des peines exposées ci-dessus.

En particulier, abandonner votre furet sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Ces actes sont considérés comme de la maltraitance et sont passibles des mêmes peines.

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, si l'association dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris si possible en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.

L'entrée sur le territoire d'animaux non identifiés et non vaccinés contre la rage est interdite et peut avoir de graves conséquences. Soyez vigilant sur l'origine de votre animal et assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une introduction illégale. Dans ce cas, votre animal risque d'être placé en fourrière. En outre ces animaux sont souvent issus de filières ne respectant pas les normes de bien-être animal en vigueur en France. En adoptant un animal importé illégalement, vous contribuez à encourager les trafics et les maltraitances.

Implications financières et logistiques

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 160 euros par furet en moyenne.

- Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un furet sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 200 euros par an (vaccination, antiparasitaires, ...). Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal. La stérilisation par implant d'une femelle vous coûtera en moyenne 75 à 90 euros tous les deux ans. Une stérilisation chirurgicale vous coûtera en moyenne 80 euros pour un mâle et 150 euros

pour une femelle. De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires. Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : cage et accessoires, gamelle, caisse de transport, ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le passeport européen est obligatoire pour le furet. Le coût de ce document est généralement inférieur à 20 euros. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

L'identification d'un furet coûte environ 65 euros.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un furet, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à :
.....

Signé le :

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations vous permettant d'avoir des informations au sujet de la détention d'un furet :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-quil-faut-savoir-avant-dacquérir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre>.

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un lapin

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Dénomination sociale ou cachet et N° d'ordre pour le vétérinaire	
Intitulé du titre, diplôme, attestation ou certificat et date d'obtention ou d'actualisation	

Certificat délivré le :

Avant d'acquérir un lapin

Acquérir un lapin doit être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une durée longue (en moyenne 8-12 ans, variable selon les individus et les races). Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du lapin et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). Il faut aussi tenir compte de la personnalité du lapin, ou encore du choix de sa race.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : lapereau, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un lapin est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre lapin devra être familiarisé avec les humains et les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute acquisition :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un lapin ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un lapin car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de lapin ?*

- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leur personnalité seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son besoin d'activités physiques ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de garde, frais d'aménagement de l'environnement, frais de litière, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un lapin ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un lapin ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre lapin si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un vétérinaire pour étudier quelles solutions peuvent être trouvées.

Enfin, certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes tels que des oreilles tombantes, un nanisme excessif, ...) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants (surdités, otites à répétition, malocclusion entraînant un défaut d'usure des dents, affections cardiaques, ...). Ces affections sont particulièrement présentes dans certaines races. Il convient de vous assurer auprès d'un vétérinaire que le lapin que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le lapin est un être sensible, qui ressent des émotions positives et négatives. Vous serez responsable de votre animal et vous devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal, il faut respecter *a minima* les cinq libertés fondamentales suivantes :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre lapin doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives. Notamment, le lapin est ce qu'on appelle une espèce proie, c'est-à-dire qu'il fuit tout danger. Ainsi, s'il est mal socialisé, il va avoir tendance à fuir devant vous et éprouvera de la peur et de la détresse ;

- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées. Cet abri doit être sécurisé pour ne pas qu'il se sauve et qu'il soit à l'abri des prédateurs s'il est dehors ;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : l'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères, ...).

Les besoins spécifiques du lapin

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre lapin. En effet, il existe différentes races de lapins, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race, un lapin peut peser 1 kilo alors que certains peuvent atteindre 10 kilos. De même, certaines races peuvent vivre en extérieur alors que c'est impossible pour d'autres, trop sensibles au froid et aux courants d'air. D'autres, comme les lapins albinos, sont très sensibles au soleil et ne doivent pas y être exposés. De façon générale, tous les lapins sont très sensibles au vent et à l'humidité. Avant d'acquérir un lapin, informez-vous auprès de professionnels sur les caractéristiques de la race du lapin que vous souhaitez acquérir.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le lapin est un animal herbivore exclusif. Il doit disposer de foin à volonté, ce qui est essentiel à son alimentation mais permet également de limiter les problèmes de digestion ou les problèmes dentaires. En effet, les lapins ont des dents à croissance continue ce qui implique que l'alimentation doit permettre une usure correcte des dents. Ainsi, le foin constitue la majeure partie de son alimentation car il permet une bonne usure des dents. Cependant, certains foins ne comportant pas tous les nutriments nécessaires, il est important de rajouter des granulés de qualité pour satisfaire à tous les besoins nutritionnels du lapin (2 à 5% de son poids). Vous pouvez lui donner des légumes-feuilles mais en petite quantité (10% de son poids) et cela ne doit pas remplacer le foin. Certains légumes ou végétaux du jardin peuvent présenter une toxicité chez le lapin. Le lapin s'alimente toute la journée, il ne faut jamais le mettre à jeun sous peine de troubles digestifs graves. Il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins de votre animal.

Les lapins sont des animaux caecotrophes, c'est-à-dire qu'il ingère un des deux types d'excréments qu'il produit : les caecotrophes. C'est un comportement tout à fait normal qu'il ne faut absolument pas empêcher. Cependant, ce comportement est rarement observé car les lapins ingèrent les caecotrophes immédiatement à la sortie de l'anus.

Il est impératif de laisser constamment de l'eau fraîche à disposition de votre lapin. C'est particulièrement important car les aliments donnés au lapin sont généralement des aliments secs.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Sommeil et repos

Le lapin se repose une grande partie de la journée. Ses pics d'activités sont plutôt à l'aube et au crépuscule. De plus, le lapin a un besoin instinctif de se cacher.

Il est donc essentiel que le lapin ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et doit permettre à l'animal de se cacher. Le lapin ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.

Si le lapin est dans un enclos extérieur, la zone de repos doit être abritée et protégée des conditions climatiques.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'hébergement de votre lapin doit être adapté à celui-ci. Il doit être suffisamment spacieux, organisé avec différents endroits et suffisamment enrichi pour lui permettre d'exprimer son comportement de locomotion et ses autres comportements (sauter, se mettre en position debout, ...). Aussi, il faut nécessairement un endroit sec pouvant servir de cachette et des zones de repos pour que votre animal puisse s'isoler et dormir au calme. Une plateforme est également recommandée car les lapins peuvent à la fois se cacher dessous ou monter dessus. La disposition de ces éléments doit être réfléchie afin de limiter les risques de chute. Le lapin doit pouvoir se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. En effet, le confort thermique du lapin est situé de 15 à 25°C. Il craint la chaleur dès 28°C, les courants d'air et l'humidité. Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un lapin car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Lorsque l'animal est momentanément placé en cage, celle-ci doit être correctement équipée. Elle doit comporter plusieurs étages et les coins litières, nourriture et repos doivent être distincts. La cage devra être disposée dans un environnement calme, à l'abri des courants d'air et du bruit. La vie en cage 24h/24 ne respecte pas les besoins comportementaux et physiologiques des lapins et peut causer des problèmes de santé (musculature insuffisante, fragilité osseuse pouvant amener à des fractures graves, calculs et calcification urinaires pouvant se compliquer d'insuffisance rénale irréversible, ...) et des comportements de frustration qui sont un indicateur de mal-être de votre animal.

Si le lapin a accès à un enclos extérieur, celui-ci devra être sécurisé vis-à-vis d'éventuels prédateurs mais également pour éviter que le lapin ne creuse et ne s'enfuit. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre lapin divague sur l'espace public et cause des dégâts.

Si le lapin est en liberté dans la maison, il faudra faire particulièrement attention aux fils électriques, qui devront être gainés afin de ne pas être rongés.

Si le lapin a suffisamment d'espace, il l'organisera et fera ses besoins toujours au même endroit.

La litière utilisée pour le lapin doit être non abrasive, non poussiéreuse et non irritante pour les pattes et les voies respiratoires. Demandez conseil à votre vétérinaire. La litière doit être débarrassée et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal.

Activité physique et mentale

Le lapin est un animal proie. Il est très sensible au stress. Il a besoin de calme et de routine.

Le stress peut déclencher des maladies dont le lapin est souvent porteur sain.

Il est recommandé de permettre au lapin d'avoir 3 à 4h d'activité physique par jour, en dehors d'une cage, de préférence le matin et le soir pour respecter son rythme d'activité naturel. Ces moments d'activité doivent lui permettre d'exprimer ses comportements. A

défaut, le lapin risque de développer des comportements anormaux exprimant sa frustration.

Comportements sociaux

Le lapin est un animal social mais territorial. Il est mieux pour le lapin de vivre avec un autre lapin, mais la création d'un couple harmonieux peut être difficile. Il est nécessaire de bien s'informer avant d'organiser la rencontre de deux animaux inconnus car il y a un risque de bagarre violente. Il est presque impossible de faire cohabiter deux mâles adultes. Les petits groupes constitués uniquement de femelles, ou éventuellement mixtes sont à privilégier (uniquement avec des animaux stérilisés pour éviter la reproduction). L'espace disponible doit être suffisamment important pour permettre un comportement de fuite et limiter les agressions.

Le lapin et la lapine ont un comportement sexuel exacerbé : chevauchement, marquages urinaires, défense du territoire, agressivité, accouplement très rapide. La puberté commence vers 3 mois, et il est alors nécessaire de séparer les sexes dès cet âge pour ne pas avoir de portée non désirée et trop précoce.

La stérilisation et la socialisation le plus tôt possible sont des facteurs facilitant la cohabitation. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

La cohabitation du lapin avec un chien ou un chat est possible si les animaux ont été correctement familiarisés. Pour la cohabitation avec d'autres espèces, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire car certaines sont à éviter (relations de proie-prédateur).

Sevrage

Le sevrage a lieu autour de 8 semaines. Pour le bien-être du lapin et diminuer les risques de troubles du comportement et les soucis de santé, il ne faut pas acquérir un lapin avant cet âge.

Relation humain-lapin

La familiarisation du lapin avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle est facilitée si les lapins ont été correctement manipulés durant leurs premières semaines de vie. Elle est également facilitée par un comportement approprié (prévenir l'animal, comportement calme, interactions positives, récompenses alimentaires) et en adaptant votre comportement à ses réactions. Assurez-vous que cette phase de familiarisation a été respectée avant de l'acquérir.

Les apprentissages du lapin doivent se faire par la distribution de récompenses (caresses, friandises, félicitations verbales) Cette éducation positive est nécessaire à la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs de dressage qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les lapins plus peureux. En cas de problème, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Le lapin doit bénéficier quotidiennement de moments de jeux et de contacts avec les humains. Toutefois, les lapins n'aiment pas être portés. Il doit y être habitué progressivement et si vous devez porter votre lapin, il doit l'être avec précaution pour éviter des fractures de la colonne vertébrale, en mettant une main au thorax et en enroulant son bassin avec l'autre main. Il doit être soulevé délicatement et son dos doit être placé contre le porteur. Il ne faut jamais porter un lapin par les oreilles car c'est douloureux et non sécurisé : le lapin peut se débattre, tomber, et se briser les reins.

Même si la relation de votre lapin avec les humains vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le lapin sans surveillance active. Un enfant seul ne peut pas assumer les besoins quotidiens d'un lapin. Les lapins sont très puissants et peuvent mordre ou griffer très sérieusement s'ils ont peur.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peuvent amener l'animal à des actions qui sont parfois interprétées, à tort, par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Besoins médicaux

Soins

Votre lapin nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé et les vaccinations recommandées, et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. La vaccination est très fortement recommandée contre deux maladies mortelles pour lesquelles il n'existe pas de traitement (myxomatose et maladie hémorragique du lapin).

En fonction de l'âge de votre lapin et de son état de santé, d'autres soins seront peut-être à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants tels que par exemple le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils, voire la coupe des griffes. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. Les affections digestives sont fréquentes chez le lapin donc une attention particulière devra être portée en cas d'abattement, de baisse de son appétit, et/ou d'un arrêt de l'élimination de fèces, lesquels sont des signes qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire en urgence.

Un examen régulier des dents doit être réalisé et vous serez peut-être obligé de modifier l'environnement pour que le lapin puisse faire ses dents et/ou consulter un vétérinaire pour les faire couper.

Stérilisation

La stérilisation de la lapine est nécessaire pour éviter l'apparition d'affections de l'appareil reproducteur.

La stérilisation est également recommandée pour limiter l'apparition de certains comportements désagréables en lien avec le comportement sexuel exacerbé chez le lapin et tout simplement pour éviter les portées dans le cas de groupes mixtes.

Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

En tout état de cause, il est fortement déconseillé de faire cohabiter des lapins mâle et femelle lorsqu'ils ne sont pas stérilisés.

Vieillesse et fin de vie

Un lapin âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un lapin, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

Réglementation

Identification

L'identification du lapin est recommandée pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver plus facilement en cas de perte par exemple. Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les lapins. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental et est passible des peines exposées ci-dessus.

En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, si l'association dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet. A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information.

Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un lapin dépend de sa race mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité (foin + granulés), le coût mensuel est estimé de 20 à 40 euros pour un lapin nain en bonne santé et peut atteindre 80 à 100 euros par mois pour un lapin de grande taille.
- Le coût d'une grande cage ou d'un enclos est estimé entre 150 et 300 euros.
- La litière représente une dépense non négligeable pouvant atteindre 30 euros par mois.
- Les frais vétérinaires courants pour un lapin sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 150 euros par an (vaccination, ...). La stérilisation, en fonction du sexe de l'animal, de son format, coûte entre 100 et 300 euros. En cas de maladies ou d'accident nécessitant une chirurgie, les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros. Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, jeux, caisse de transport, ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un lapin, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à :

Signé le :

.....

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations au sujet de la détention d'un lapin :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-qu'il-faut-savoir-avant-dacquerir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre>.